

Négociation du 02 juillet 2021 – Horaire Variable

La Direction a présenté le planning des négociations sur l’Horaire Variable (HV).

Le 14 septembre 2021 sur la thématique « *Populations concernées et gestion du report* » :

- HN - temps partiels - Aménagements d’horaires,
- Définition du niveau de report d’une semaine sur l’autre,
- Définition du niveau de report glissant.

Les 23 et 29 septembre 2021 sur la thématique « *Modalités de récupération et gestion des HS* » :

- Impact sur les 38H / 40H hebdo / RTT,
- Définition de la durée hebdo théorique et des HS,
- Modalités de récupération et fonctionnement de la banque de temps (fonctionnement débit et crédit d’heures)
- Articulation HS / HV

Ce 02 juillet 2021, la négociation était axée sur la thématique « *Schéma de conditionnement de l’horaire variable* ».

En préambule, dans un cadre général, la Direction :

- Annonce que la base de 38H est un préalable à la négociation pour elle. Elle précise que les modalités de récupération des HS ne permettront pas de compenser la perte de 10 RTT.
- Annonce que la souplesse des horaires collectifs actuels, liés à la pandémie, ne sera pas gardée dans le temps. En cas d’accord horaire variable, celui-ci débuterait au 1^{er} janvier 2022.
- Rappelle la notion de « groupe fermé » consistant à ce que les salariés HN actuellement sur le site aient le choix entre horaire fixe ou horaire variable et que les nouveaux arrivants soient uniquement en horaire variable.

SUD a revendiqué, en rappelant le nombre de mobilités par an, que ce choix demeure accessible à tous les salariés de l’établissement quel que soit leur régime de travail actuel (exemple d’un salarié actuellement posté qui ferait une mobilité sur un poste HN dans plusieurs années, il conserverait la possibilité de choisir entre horaire fixe et variable).

Après discussion avec les organisations syndicales, la Direction propose que les plages HV soient les suivantes :

- **7H - 9H15 (plage mobile)**
- **9H15 - 11H30 (plage fixe)**
- **11H30 - 13H30 (plage mobile)**
- **13H30 - 15H45 (plage fixe)**
- **15H45 - 18H (plage mobile)**

Bien que la proposition initiale de la Direction ait évolué, SUD a demandé que la plage mobile du matin puisse commencer plus tôt à la vue des graphiques d’entrée du site.

Notions de plage :

- **Plages fixes** : la présence des salariés est obligatoire, seul un motif d’absence autorisé (congrés, RTT, ...) **permet évidemment de ne pas être présent sur cette plage.**
- **Plages mobiles** : la présence des salariés est facultative. Elle doit s’organiser en fonction des besoins et organisation du secteur.

Après discussion, il est envisagé également :

- **Un minimum de présence de 5 à 6H sur la journée** (la Direction propose 6H, SUD reste cohérent avec ses demandes réalisées depuis 2 ans, évoquant l’accord AIRBUS, et a revendiqué un minimum de présence journalière de 5H).
- **Un minimum de présence hebdomadaire de 32H** (hors congés/absences)
- Un temps de repas minimum à 30min au lieu de la durée de 45min actuellement (*SUD ne s’est pas opposé à cette proposition de 30min, minimum légal, reste à voir la logistique de badgeage / restaurants-cafétérias associée*).
- Un fonctionnement à 4 pointages par jour comme actuellement pour les non cadres.

La « banque de temps » :

- Celle-ci sera encadrée (en solde positif/négatif) mais la Direction propose qu'elle n'ait pas de limite dans le temps (dans le sens, pas de remise à zéro mensuelle ou annuelle).

Pour rappel : le Groupe passe à une nouvelle version de SAPHIR au 1^{er} janvier 2023. Cette version devrait gérer le périmètre du SAPHIR actuel et de l'application PERSO.

Rien est encore figé, SUD reste disponible pour toutes vos remarques et suggestions dans le cadre de la poursuite de ces négociations.

Bonne journée / bon poste,

L'équipe SUD Orano Recyclage La Hague

